

## MAIRIE de VILLEGLY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 27 MAI 2013

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 27 mai 2013 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Absents : MM. CANTIE – ESTEVES – SABATA.

Absent excusé : Mr PASTOR.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

#### **- LOCATION « MAISON DES JEUNES ».**

Mr le maire informe ses collègues qu'il a été saisi par Mr et Mme LACUVE, gérants du camping de Ste Anne sur la difficulté qu'ils rencontrent à trouver des saisonniers sans disposer d'hébergement. Après négociation, le local de l'ancienne « Maison des jeunes » après aménagement, pourrait répondre à ces besoins.

Les propositions d'aménagement consistent à créer des chambres avec aménagement des sanitaires à l'étage et l'utilisation de la partie rez-de-chaussée comme lieu de détente avec coin cuisine.

Compte tenu de l'utilisation limitée aux mois de juin, juillet et août, il a été convenu que la partie haute serait utilisée exclusivement par les gérants du camping et que le rez-de-chaussée pourrait être utilisé par la commune en dehors de la dite période.

Compte tenu de ces éléments, Mr le maire propose à ses collègues un prix forfaitaire de 1 000 € par an, à partir de 2014, car si la commune prend en charge une partie des travaux (plomberie, électricité), Mr et Mme LACUVE prennent en charge la création des chambres, les peintures et le mobilier. Il indique enfin à ses collègues que les charges eau et l'électricité seront réglées par les locataires.

Accord unanime du conseil municipal sur les propositions sus-indiquées.

#### **- LOCATION CENTRE MEDICAL.**

Il est fait lecture de la lettre de Mme Frédérique LE GALL, ostéopathe, qui souhaite s'installer au centre médical de la commune, en vue d'exercer sa profession un jour par semaine selon les mêmes dispositions que Mr Jérôme MANGOTE, acupuncteur.

Mme LE GALL, après accord avec Mr MANGOTE, utiliserait le même local et adapterait son planning en fonction de la présence de l'acupuncteur et désire commencer son activité à compter du 15 juin 2013.

Mr le maire propose à ses collègues d'appliquer le même montant de loyer que celui de Mr MANGOTE, soit 150 € par mois.

#### **- PRIX DE VENTE « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».**

Mr le maire fait part à ses collègues qu'après prise en compte de l'ensemble des frais de viabilité du lotissement « La Garrigue », auxquels s'ajoutent les frais d'ingénierie et l'acquisition du terrain, le prix de vente au m<sup>2</sup> peut être fixé, au regard de la surface totale mise en vente à 90 €.

Accord unanime du conseil municipal.

- **REVISION ANNUELLE LOYERS.**

Mr le maire donne lecture des augmentations de loyers des diverses locations établies selon les bases des indices du coût de la construction et qui seraient applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Pour les logements et les garages elles s'élèveront à 1,88 % et pour les bâtiments professionnels à 1,94 %.

Accord unanime du conseil municipal.

- **QUESTIONS DIVERSES.**

○ *Ligne de trésorerie.*

Le président propose à l'assemblée, afin de préfinancer les frais de viabilité dans l'attente de la vente des terrains, de mettre en place une ligne de trésorerie.

Après contact avec la Caisse d'Epargne un montant de 200 000 € a été arrêté conjointement et ne serait utilisé qu'en cas de besoin.

Il demande à ses collègues de l'autoriser à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne.

Accord unanime du conseil municipal.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

⇒ Mr BENOIT informe le conseil sur les dossiers suivants :

- Suppression d'un nid d'abeilles aux logements scolaires,
- Problème de turbidité de l'eau à La Malbirado : dossier réglé par la Lyonnaise des Eaux et Carcassonne Agglo,
- Alignement du chemin du Crouzet.

⇒ Mr GREFFIER rend compte au conseil municipal de la réunion du SYADEN qui a eu lieu à VILLEGLY. Sur les programmations arrêtées, figurent deux dossiers concernant notre commune :

- « Renforcement du réseau B.T. Sainte Anne » programmé pour 2013,
- « Eclairage allée du stade » programmé pour 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 h 30.

Le Maire,

Alain MARTY